



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	35 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 27 octobre 2023

Date d'affichage : 27 octobre 2023

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le six du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle d'honneur de Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Franck LE GOUGUEC (suppléant de Patrice DARPOUX), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Patrice DARPOUX

Absents :

Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Denis BEAUVAIS

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-118 : NUMERIQUE - MISE A JOUR DES TARIFS ET DES PRESTATIONS

Rapporteur : Denis BEAUVAIS

La prestation de maintenance des parcs informatique n'étant pas souscrite par communes et ne correspondant pas à leur besoin, la commission numérique et mutualisation a souhaité la faire évoluer.

Ainsi, les prestations « maintenance de base » et « maintenance intégrale » sont supprimées de l'offre Limagne Numérique.

Elles sont remplacées par une offre dénommée « Assistance ». Cette offre propose :

- L'accompagnement à distance des agents ;
- Le déplacement et l'intervention sur place d'un agent Plaine Limagne en cas de besoin ;
- Le conseil aux agents et élus dans leurs décisions liées au numérique.

Cette prestation est proposée pour l'ensemble des communes du territoire, indépendamment de leur souscription aux autres prestations et pourra être souscrite pour l'ensemble du parc informatique communal (mairie, écoles, services techniques...).

La tarification annuelle proposée est la suivante :

- 150 euros forfaitaire pour le 1^{er} poste informatique
- 50 euros par poste informatique supplémentaire
- 10 euros pour une installation n'ayant pas de postes informatiques (wifi public par exemple)

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :


- de remplacer les prestations Limagne Numérique comme présenté ;
- d'autoriser le président à signer les conventions et avenants avec les communes ;
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 15 Novembre 2023

Le président,



DE COMMUNES PLAINES LIMAGNE
AIGUEPERSE